

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL du mercredi 19 octobre 2011, à 20 heures 30**

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, régulièrement convoqués, le dix octobre, se sont réunis à la Maison du Canton, 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, le dix-neuf octobre deux mil onze, à vingt heures trente.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Michel CORNELOUP - Olympe PUILLET - Jérôme SOUPE - Jean-Michel LABROSSE - Frank JEAMES - Jean RONDET – Marie-Christine BIGNON - Lionnel MARTELIN - René VINCENT - Hervé BOUCAUD - Prudence FOURNIER - Philippe VARINARD - Joëlle BONNETAIN - Roger GARDON - Stéphanie DUMOULIN - Grégory DABERT - Raphaël DUPERRON - Pierre DEGUT - Jean-Pierre BONIN - Marcel BIDAUD - Christine SAUNIER - Christian GONDY - Pascal LABROSSE - Gilles LUCARELLA - Gérard CHENAL - Roland BASSEUIL - Romain JONON - Gilles DESCHAMPS - Michel GAUTHERON - Marie-Claude LAMURE.

**Absents excusés** : Mesdames et Messieurs Christian DAUBARD - André CORBI - Maurice BOUCAUD - Raymond WILMET.

**Délégués suppléants** : Mesdames Christelle RUIZ - Jean-Luc VERGIAT.

En présence de Monsieur DESFARGES, receveur de la Communauté de Communes.

Madame Olympe PUILLET est désignée comme secrétaire de séance.  
(Secrétariat auxiliaire : Fabienne MICHEL)

### ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil du 26 septembre 2011,
- II - Compte-rendu des délégations exercées par le Président,
- III - TOURISME
  - 1°) Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme du canton de Chauffailles
- IV - DM n° 3
- V - DIVERS

Le quorum étant atteint (32 présents sur 34 délégués), le Conseil peut délibérer valablement.

## **I - Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil du 26 septembre 2011.**

**Monsieur Romain JONON** fait part d'une observation à Monsieur le Président et lui fait remarquer qu'une partie de son intervention ne figure pas au compte-rendu. **Monsieur JONON** rappelle qu'il avait interpellé le Président pour lui rappeler que « plusieurs personnes lui avaient demandé d'intervenir dès le départ dans cette affaire du licenciement de Madame CHARTIER ».

Au regard de cette observation, le **compte rendu est adopté à l'unanimité.**

## **II - Compte-rendu des délégations exercées par le Président**

**Monsieur le Président** rend compte des délégations qu'il a reçues du Conseil et exercées comme suit :

### **Décision n°2011/D48 du 21 septembre 2011**

Il est établi un contrat entre la Communauté de Communes du canton de Chauffailles, représentée par son Président, Monsieur Lionnel MARTELIN, et, la SARL LE MANEGE HD, 17 Place de la République, 71170 CHAUFFAILLES, pour le remplacement de l'amplificateur du matériel de sonorisation de la salle du Conseil pour un montant de 743,31 € HT soit 889,00 € TTC.

**Le Conseil prend acte de l'exercice de ces délégations**

## **III - TOURISME**

### **1°) Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme du canton de Chauffailles**

(Avec la convocation les membres du Conseil ont été destinataires des documents suivants émanant de l'Office de Tourisme : document OT intitulé « Etats financiers au 31/08/2011 » avec : I /Etats financiers - II /Prévisions des dépenses de trésorerie de sept à déc 2011 ; délibération du CA OT du 22 sept 2011 ; document AMF : rapport en date du 05/09/2011).

**Monsieur le Président** fait la déclaration suivante :

*« Nous allons aborder à nouveau le dossier de l'Office de Tourisme, point ajourné lors de la précédente réunion de conseil par manque d'éléments et de données précis.*

*Précédemment notre assemblée avait refusé l'attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme.*

*Nous étions jusqu'à ce jour dans une impasse.*

*Or nous avons maintenant toutes les données et éléments pour se sortir de cette nébuleuse.*

*Je souhaite, ce soir, mettre fin à cette situation. Ce dossier complexe est pris très au sérieux par moi-même et l'ensemble des élus.*

*Le temps est venu de préciser les faits et d'aller de l'avant.*

*L'Office de Tourisme est une association qui a son propre exécutif avec son Conseil d'Administration, son Bureau et son Président. Cette association a une gestion autonome : elle gère son budget, le personnel qu'elle emploie, mène des actions dans le cadre d'une convention fixée avec la collectivité.*

*Il a été maintes fois rappelé le fait que nous, Elus, nous ne devons pas faire d'ingérence pour éviter toute gestion de faits.*

*Cependant l'Office de Tourisme est autonome mais pas indépendant. L'Office de Tourisme a un lien important avec la collectivité, pourquoi ? :*

- *premièrement, l'Office de Tourisme a en charge, par délégation, un Service Public important,*
- *deuxièmement, cette association est financée à plus de 95 % par la Communauté de Communes.*

*Une convention d'ailleurs lie ces deux entités sur le plan juridique et ne peut pas être dénoncée d'une façon unilatérale.*

*Malgré cette autonomie tant revendiquée, le constat s'impose. Il ne s'agit pas de faire le réquisitoire des responsables et d'accabler quiconque ; mais il s'agit uniquement de faire des constats pour une prise de décision qui s'impose.*

*Le fonctionnement de cette association n'est pas satisfaisant :*

- *de nombreuses réunions ont été menées par l'OT sans préparation, en abordant uniquement des problèmes d'organisation interne ou de personnel, en parlant très rarement de tourisme. C'est un comble pour un Office de Tourisme. Les rares professionnels présents à ces réunions ont été éccœurés d'assister à une telle situation. Et nous Elus, indignés face à cette gestion n'avons même pas le droit de vote.*
- *un licenciement d'une hôtesse, à tort ou à raison, qui a divisé au sein même du bureau de l'Office de Tourisme. Je vous rappelle que la procédure de licenciement est de la seule responsabilité de l'association et de son Président. Je suis cependant intervenu avec Christian DAUBARD à de nombreuses reprises pour tenter de résoudre cette relation conflictuelle entre le Président Stéphane GARCIA et une hôtesse.*
- *un courrier en date du 13 janvier 2010 adressé à Monsieur GARCIA, Président de l'OT, le mettant en garde, lui demandant de trouver une solution et lui rappelant que la convention devait être respectée. Monsieur DAUBARD a souffert de cette situation complexe*
- *un manque de respect des Elus en insinuant des propos indignes d'un organisme qui gère un service public avec l'argent du contribuable*
- *des conflits d'intérêts, en atteste le dernier bulletin de l'OT.*

*L'Office de Tourisme a bien démarré en début de mandat mais la procédure de licenciement a pourri la situation.*

*Les Elus, représentant les contribuables sont mécontents de cette situation qui devient très pénible. Une recherche de solutions a été effectuée avec l'aide de Monsieur le Sous-Préfet et un juriste de l'AMF. Nous sommes face à un dossier complexe que rencontrent d'ailleurs de plus en plus de collectivités.*

*L'AMF a évoqué une possibilité de mobiliser des fonds pour payer des indemnités, mais cela n'est pas possible du fait de l'absence de cotisation à ces fonds.*

*Une possibilité a été envisagée de laisser cette association se débrouiller seule avec sa dette. Mais dans le cadre d'une prise en régie, la collectivité peut récupérer cette dette de fait. D'autre part, une procédure judiciaire pourrait être très longue (d'après Monsieur le Sous-préfet environ 2 ans et demi) avec une dette qui pourrait être multipliée par deux au final, à la charge de la collectivité, donc du contribuable. Cela serait inacceptable.*

*La seule solution aujourd'hui est de stopper clairement et proprement le fonctionnement de cette association, de tourner la page et de passer à un mode gestion dont les Elus ont la maîtrise totale. Tourner la page mais pas à n'importe quel prix.*

*Il faut savoir que la convention triennale qui démarre en juillet 2009 pour se finir en juillet 2012 prévoit un budget prévisionnel de 52 000 € pour 2009 et ensuite il est prévu que cette somme soit revue chaque année. Sur une base prévisionnelle de 52 000 € x 3 années nous arrivons à un montant prévisionnel de 156 000 €, or nous avons alloué réellement une subvention de 102 000 € soit un écart de 54 000 €.*

*Si nous allouons ce soir une subvention d'environ 52 000 € pour solder ce dossier ce ne sont pas 52 000 € supplémentaires au prévisionnel et à la convention triennale mais 2 000 € de moins par rapport à celle-ci. J'aimerais qu'on souligne ce point et que la presse fasse le relais de cette information.*

*Aujourd'hui, l'Office de Tourisme est en cessation de paiement. Les salaires de Laurie FRULEUX ne peuvent plus être versés. Il ne faut pas oublier que, dans ce dossier, il y a également une composante humaine, deux hôtesse sont concernées.*

*Pour moi, pour chacun autour de cette table, c'est purement inacceptable que ces personnels en fassent les frais.*

*Avec Gilles LUCARELLA, Vice-président en charge du tourisme, nous préparons l'avenir. Nous souhaitons avoir une maîtrise totale de l'Office de Tourisme en prenant ce service public en gestion directe au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le but est de :*

- *solder un OT qui n'a pas fonctionné conformément à nos attentes, ce sujet avait déjà été à l'ordre du jour en début de mandat. Le problème a des origines lointaines*
- *faire revenir des acteurs du tourisme*
- *créer un environnement serein et favorable au développement d'actions en faveur de notre territoire et rendre à l'Office de Tourisme sa véritable vocation et ses missions.*

*Le tourisme est en pleine mutation, un constat qui ne doit pas échapper au canton de Chauffailles.*

*L'augmentation des courts séjours est réelle on le voit au niveau notamment du camping mais également des gîtes ou chambres d'hôtes.*

*L'omniprésence d'internet : 56 % des touristes français préparent leur séjour sur la toile.*

*Nécessité aujourd'hui d'avoir une offre de produits touristiques. Nous pourrions le faire en étroite collaboration avec le Pays Clayettois, Paray-le-Monial et Marcigny. Des réunions ont déjà été organisées à ce sujet et attestent une volonté de travailler ensemble. Gilles LUCARELLA et moi-même tenons cependant à garder une maîtrise de notre Office de Tourisme.*

*Donner envie aux acteurs du tourisme de se mettre autour d'une table pour mettre en place des actions. Gilles LUCARELLA va réunir ces acteurs qui seront, je vous l'assure, soulagés d'avoir un environnement plus serein et efficace, donner envie aussi aux touristes de venir sur notre territoire, voici les priorités de 2012 et le chantier que je vais engager avec Gilles et avec vous tous sans exception.*

*L'Office de Tourisme du Canton de Chauffailles n'a pas ce jour la capacité à satisfaire ces attentes et est plus préoccupé à régler des problèmes internes. Et nous Elus nous disons STOP. Le moment est venu de le faire même si c'est dans la douleur. Nous devons opter pour la solution la plus efficace.*

*Surtout que nous avons une possibilité de nous en sortir. La seule d'ailleurs préconisée par Monsieur le Sous-préfet :*

- dénoncer la convention par les deux parties. Le niveau de confiance des Elus et de la population vis à vis de cette association est maintenant trop faible pour poursuivre*
- ne pas donner 54 000 € pourtant montant possible au vu de la convention mais environ 52 000 € pour couvrir les charges qui incombent à cette association et pour solder ce dossier. Nous faisons face ainsi à nos engagements spécifiés dans la convention. Si le montant n'est toutefois pas suffisant, cette association en fera son affaire. Au 1<sup>er</sup> janvier elle n'aura plus le label OT.*
- en contrepartie, l'Office de Tourisme s'engage, lui-même, décision formalisée du CA à l'appui, de dénoncer la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ainsi, cette convention pourra être dénoncée par les deux parties avant son terme. Nous ne pouvions le faire jusqu'à présent du fait, je vous le rappelle, de l'impossibilité de dénoncer la convention d'une façon unilatérale.*

*Nous pourrions ainsi maintenir l'Office de Tourisme, le maîtriser totalement, le renforcer en compétences et l'inscrire dans une démarche d'amélioration qu'attendent véritablement nos administrés et surtout les acteurs du tourisme.*

*C'est de notre devoir vis à vis de nos administrés d'agir de la sorte.*

*Le OUI de ce soir, que j'espère le plus important possible, au sujet de l'Office de Tourisme doit être un signal fort et indiquer non seulement le solde de ce dossier mais doit surtout marquer d'une façon forte :*

- la volonté des Elus de changer de mode gestion de l'Office de tourisme*
- la volonté des Elus d'avoir la pleine maîtrise de l'argent du contribuable et donc la volonté de gérer en direct l'Office de Tourisme*
- la volonté de travailler autour des vrais enjeux pour notre territoire qui a besoin d'un renouveau et d'une dynamique au niveau du tourisme*

*Je compte sur chacun d'entre vous.*

*Je vous remercie. »*

**Déclaration de Madame le Maire de Chauffailles** comme suit :

*« J'approuve bien sûr totalement les propos tenus par Monsieur MARTELIN. Je voudrais cependant y ajouter quelques mots.*

*Tout d'abord, dire combien cette situation qui dure depuis des mois nous désole et le mot est faible. Il faut toutefois relativiser car nous avons aujourd'hui sur notre canton d'autres soucis, et notamment dans le domaine de l'industrie, bien plus préoccupants.*

*Sans industrie, quid de l'artisanat, quid du commerce... Un pays vit grâce à son industrie et aujourd'hui malheureusement on assiste à son démantèlement.*

*Cette parenthèse fermée, revenons à l'Office de Tourisme et à notre vote du 18 juillet que personnellement je maintiens comme étant fondé.*

*Un Office de Tourisme qui, depuis trois ans, fonctionne au ralenti, commet de graves erreurs, licenciement qualifié d'abusif par les tribunaux et décidé par une seule personne, publicité excessive faite au profit de l'activité du Président de l'association et j'en passe... Pourtant depuis des mois des délégués communautaires avaient tiré la sonnette d'alarme et demandé à la Communauté de Communes d'intervenir.*

*Aujourd'hui, la question se pose à nouveau du règlement, non pas du delta entre les sommes dues et les sommes versées à l'Office de Tourisme ces trois dernières années mais bien de la prime de licenciement de Madame CHARTIER et les charges afférentes. Il faut y ajouter également les dommages et intérêts fixés par le tribunal dans le cadre du licenciement abusif.*

*Le tout représentant environ la somme de 40 000 €.*

*Nous avons voté contre le versement de cette somme le 18 juillet non pas en faisant des effets d'annonce mais après avoir pris des renseignements auprès de services juridiques et confirmés d'ailleurs par l'Association des Maires de France dans son courrier du 5 septembre dernier et que vous avez désormais en votre possession.*

*J'ai été aussi surprise d'avoir des chiffres totalement différents d'un document comptable à l'autre sur une même période (exemple sur un document vous avez 25 449 € de salaires pour 2010 et sur un autre document plus récent vous avez 12 101,33 € de salaires pour la période allant de janvier 2010 au 31 août 2010), de voir apparaître des frais d'avocat pour 3 100 € ; étonnée aussi de voir sur le dernier document, des salaires qui ont doublé du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 août 2011 par rapport à la même période en 2010, 24 642,94 € en 2011 et 12 101,33 € en 2010, alors que les indemnités de licenciement et les dommages et intérêts dus à Madame CHARTIER n'apparaissent que sur le prévisionnel d'octobre 2011 pour 40 767,99 € ????. Des explications ont été demandées par le Président de la Communauté de Communes auprès du Président de l'Office de Tourisme, elles sont restées sans réponse.*

*En bref, j'ai très nettement l'impression que nous nageons en pleine eau trouble et que les votes NON de 22 délégués le 18 juillet me semblent très largement justifiés.*

*Par contre, devant l'enlisement de la situation et son côté, que je qualifierai de sordide, pour en finir avec cette gestion pitoyable de l'Office de Tourisme, pour regarder l'avenir de façon plus constructive et efficiente et pour être solidaire des décisions du Président de la Communauté de Communes, personnellement je voterai oui au versement de la somme de 52 000 € sous trois conditions :*

- celle de la fin de convention avec l'Office de Tourisme au 31/12/2011*
- celle d'une reprise en régie, et uniquement reprise en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2012*
- que cette somme de 52 000 € soit versée pour solde de tout compte et que si nouvelle demande était faite, elle serait forcément négative».*

*Voici les trois conditions que je mets à mon vote positif.*

*Par ailleurs, je souhaiterais revenir sur le terme d'effet d'annonce employé suite à mon intervention du 18 juillet pour dire qu'elle était tout à fait fondée. »*

Au terme de la déclaration de Madame BIGNON, **Monsieur le Président** indique qu'il approuve personnellement les trois conditions requises.

**Madame Marie-Claude LAMURE** fait part de son indignation quant au mot du Président de l'Office de Tourisme figurant dans le Journal de l'OT considérant qu'il y a dans ses propos un total manque de respect pour toutes les personnes auxquelles il est fait allusion et toutes les personnes présentes autour de la table.

**Monsieur René VINCENT** réaffirme qu'il votera NON car il ne « veut pas dilapider l'argent du contribuable qui n'a pas à payer un licenciement abusif plus les frais d'avocat ».

Suite à la demande de **Monsieur Romain JONON** sur la date de reprise en régie, **Monsieur le Président** confirme la date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Monsieur le Président** rappelle que la position du Bureau lors de sa réunion du 12 octobre était favorable à l'attribution d'une subvention de 52 030,01 €, montant requis par l'Office de Tourisme, en contrepartie de la dénonciation de la convention au 31 décembre 2011.

**Monsieur le Président** soumet au vote du Conseil l'attribution d'une subvention, pour solde de tout compte, à l'Office de Tourisme d'un montant de 52 030,01 €.

Après délibération, à 28 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention, le Conseil de Communauté décide d'attribution une subvention de 52 030,01 € à l'Office de Tourisme du canton de Chauffailles, pour solde de tout compte.

#### **IV - DM n° 3**

Vu la présente décision du Conseil d'attribuer une subvention de 52 030,01 € à l'Office de Tourisme du canton de Chauffailles, **Monsieur le Président** indique qu'il est porté un montant de 52 030,01 € en section de fonctionnement au compte 6574.9 en DM n°3 et que l'excédent de fonctionnement disponible est désormais de 740 946,49 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la DM n°3 telle que présentée.

#### **V - DIVERS**

**Monsieur le Président** fait part des prochaines dates de réunions :

- Commission tourisme le 2 novembre, à 20h00
- Bureau le 29 novembre, à 20h30
- Conseil le 12 décembre, à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h10.

